



NOTE AUX ELEVEURS

L'ASSOCIATION des Eleveurs de Chevaux d'Aquitaine met en place avec le soutien du CONSEIL REGIONAL d' AQUITAINE , une action pour soutenir et développer la production d'équidés en Aquitaine.

Pré-requis :

- Etre inscrit à la MSA (à titre secondaire ou principal)
- Etre adhérent à la FE3ASF (par le biais d'une association locale) elle-même adhérente à l'AECA
- Posséder un numéro SIRET
- Posséder au minimum un cheptel de 3 reproducteurs en activité

Conditions d'éligibilité des animaux :

- Etalon : âgé de 3 à 18 ans, possédant un carnet de saillie pour la saison 2010, agréé pour produire en race pure.
- Jument : âgée de 3 à 18 ans, saillie en 2010 pour produire en race pure.

Actions éligibles :

- Vaccinations : grippe, tétanos, rhino-pneumonie
- Vermifugation
- Frais techniques des saillies
- Location d'étalon
- Suivi ovarien et de gestation
- Frais d'analyse et de contrôle avant saillie
- Frais d'immatriculation des produits
- Sérum trivalent et antitétanique

Montant de l'aide :

Pour les éleveurs d'ânes et de chevaux de trait :

L' aide est accordée par éleveur ayant droit et non par jument ; mini 100 € maxi 1000 € correspondant à 50% des factures présentées

Pour les éleveurs de poneys et ou de chevaux de sport ou de loisir :

L'aide accordée est de 100€ par reproducteur avec un minimum de 3 reproducteurs et un maximum de 10 reproducteurs engagés dans l'action.

Démarches à suivre :

- 1/renvoyer le document 1 (engagement du cheptel) à mlle CHAPEROT REGAZZACCI Virginie 38 résidence le pré beau soleil 40390 SAINT MARTIN DE HINX. avec les pièces justificatives demandées avant le 15.Mai 2010
- 2/ En début du mois de septembre, vous recevrez un courrier avec les animaux éligibles, vous demandant de nous retourner les pièces justificatives pour mise en payement (photocopies des factures 2010 acquittées).

Attention : L'aide régionale relève du régime de minimis c'est-à-dire d'un dispositif d'aide qui n'a pas été notifié à la Commission Européenne. Le plafond des aides de minimis est de 7.500€/exploitation pour une période de 3 ans.